

Règlement d'usage du service « Ginko VéloPark »



Article 1

Description du service

1.1 Les « Ginko VéloParks » sont des espaces de stationnement abrités et sécurisés, situés à proximité immédiate des lignes du réseau Ginko bus et tram. Ils proposent un certain nombre d'emplacements dotés de racks permettant de déposer et attacher des vélos.

1.2 Ce service est réservé aux détenteurs d'un « PASS VéloPark mensuel ou annuel » et aux clients détenteurs de tout abonnement annuel Ginko.

1.3 Ce service est proposé par le Grand Besançon, qui en a confié à son délégataire Keolis Besançon Mobilités la gestion du réseau Ginko.

Article 2

Modalités d'adhésion

2.1 Pour bénéficier du service « Ginko VéloPark », le client doit disposer d'une carte nominative Ginko Mobilités sur laquelle est rechargé un « PASS VéloPark ». Cette carte est le support permettant l'ouverture des « Ginko VéloParks ». Elle n'est en aucun cas cessible.

2.2 La carte nominative Ginko peut être créée à la boutique Ginko, située 28 rue de la République, à Besançon.

2.3 Les « PASS VéloPark » sont proposés à la vente à compter du 3 septembre 2018 à la boutique Ginko, sur les Distributeurs Automatiques de Titres, auprès des Relais Ginko, aux P+R ainsi que sur la e-boutique Ginko.

2.4 Le « PASS VéloPark » est attribué au client pour une durée liée à la durée de l'abonnement choisi (1 mois ou 1 an). Le montant de l'abonnement est non remboursable en cas de résiliation ou de non utilisation.

2.5 En cas de perte, le titulaire de la carte nominative Ginko s'engage à informer Keolis Besançon Mobilités par l'intermédiaire du site internet www.ginko.voyage ou en appelant le 03 70 27 71 60 dans un délai maximum de 24h ouvrables.

2.6 Duplicata de carte nominative Ginko : en cas de perte ou de vol, il sera possible, aux conditions fixées par Ginko, d'établir un duplicata (au tarif en vigueur au jour de la demande) à la boutique Ginko.

Article 3

Véhicules autorisés

3.1 Seuls sont autorisés les vélos de type : bicyclette, bicyclette avec assistance électrique et vélos pliants. Les tandems, scooters, cyclomoteurs, vélomoteurs, remorques et motocyclettes sont interdits.

3.2 Le vélo doit appartenir ou être sous la responsabilité du titulaire de la carte nominative Ginko.

Article 4

Responsabilité de l'utilisateur du service

4.1 L'utilisateur doit veiller à la mise en sécurité de son vélo en l'accrochant avec un cadenas ou tout autre moyen de sécurisation (antivol «U», chaîne,...). Il doit également s'assurer :

- qu'il n'encombre pas l'entrée et l'allée centrale,
- que la porte du VéloPark est correctement refermée à chaque sortie,
- qu'il ne laisse pas de matériel ou de denrées alimentaires à l'intérieur du VéloPark.

4.2 L'utilisateur s'engage à adopter un comportement civique lors de l'usage du VéloPark, en laissant les lieux propres et en respectant les autres usagers.

4.3 L'utilisateur reste responsable vis-à-vis des autres usagers des dégâts qu'il pourrait occasionner directement ou avec son vélo.

4.4 L'utilisateur s'engage à ne pas stationner plus de 7 jours consécutifs son vélo sans utilisation (sauf accord préalable de Keolis Besançon Mobilités). En cas de dépassement de ce délai, Keolis Besançon Mobilités apposera un autocollant d'information daté.

4.5 Tout vélo stationné plus de 30 jours consécutifs sans utilisation sera offert à une association s'il s'agit d'un vélo personnel non identifiable.

4.6 L'utilisateur certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile. Il s'engage à porter à la connaissance de son assureur les clauses de responsabilité fixées ci-dessus et s'assure de l'acceptation de leur contenu et en particulier des renoncements à recours qu'elles comportent.

4.7 Dans le cas où le « Ginko VéloPark » est endommagé par l'utilisateur, Keolis Besançon Mobilités peut réclamer à ce dernier la réparation du préjudice subi.

Article 5

Droits de l'exploitant

5.1 Keolis Besançon Mobilités autorise le client du service à accéder au « Ginko VéloPark » et à y déposer son vélo.

5.2 Keolis Besançon Mobilités n'entend aucunement assumer la responsabilité du dépositaire, n'assume aucune obligation ni de garde, ni de conservation des biens.

5.3 La responsabilité de Keolis Besançon Mobilités et de son personnel ne saurait être recherchée en cas de vol ou de détérioration.

5.4 Keolis Besançon Mobilités se réserve le droit de résilier le contrat en cas de manquement aux présentes conditions. De même, Keolis Besançon Mobilités se réserve le droit d'exclure tout client qui se serait rendu coupable d'acte de malveillance. En cas d'incident, une enquête sera mise en œuvre par Keolis Besançon Mobilités afin de déterminer les causes et responsabilités.

5.5 Keolis Besançon Mobilités s'engage à mettre tout en œuvre en cas de dysfonctionnement du système et à intervenir au plus vite afin de pallier toutes formes de dégradations. Néanmoins, l'utilisateur doit prendre acte du fait que Keolis Besançon Mobilités n'est pas le fabricant de l'abri à vélos sécurisé et, qu'à ce titre, le gestionnaire du service ne peut être tenu pour responsable, au sens de la réglementation applicable, des vices liés à la fabrication et au fonctionnement dudit abri.

Article 6

Fonctionnement des « Ginko VéloParks »

6.1 Les « Ginko VéloParks » sont accessibles 7/7 jours, de 5h à 2h. En dehors de ce créneau horaire, il n'est plus possible d'entrer dans les abris sécurisés.

6.2 La carte nominative Ginko Mobilités du bénéficiaire du service, chargée d'un abonnement annuel ou du « PASS VéloPark » mensuel ou annuel, doit être présentée face au lecteur de carte pour déclencher l'ouverture de la porte. La sortie de l'abri à vélos sécurisé ne nécessite aucune action particulière.

6.3 La fin de validité de l'abonnement « PASS VéloPark » mettra fin tacitement au droit d'accès au service « Ginko VéloPark ».

6.4 Les « Ginko VéloParks » sont équipés d'un dispositif de vidéosurveillance relié au PCC du réseau Ginko bus et tram. Ce dispositif de sécurisation est complété par un interphone permettant d'entrer en contact avec un agent en poste au PCC.

Article 7

Dysfonctionnement des installations

7.1 Toute anomalie liée à l'usage de la carte d'accès ou de l'abri sécurisé doit être signalée à Keolis Besançon Mobilités en contactant le 03 70 27 71 60 joignable du lundi au samedi de 7h à 19h. En cas d'urgence, un agent de Keolis Besançon Mobilités en poste au PCC peut être joint par l'intermédiaire de l'interphone situé à l'entrée du « Ginko VéloPark ».

7.2 L'utilisateur devra préciser ses coordonnées, le numéro de sa carte nominative Ginko Mobilités, le VéloPark où il se trouve et la nature de l'anomalie.

7.3 Une intervention sur les installations sera alors réalisée dans les plus brefs délais.

Article 8

Équipement des « Ginko VéloParks » et services proposés

8.1 Les « Ginko VéloParks » sont équipés de racks pour faciliter le stationnement des vélos.

Article 9

Confidentialité des données

9.1 Keolis Besançon Mobilités s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de traitement et stockage des données personnelles et confidentielles, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément aux articles 39 et suivants de cette loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en écrivant à l'adresse suivante :

Keolis Besançon Mobilités,
5 rue Edouard Branly
CS 11 312
25 005 Besançon Cedex.

Article 10

Loi applicable et règlement des litiges

10.1 Les dispositions du présent document sont régies par la loi française. Tout différend sera soumis aux juridictions compétentes.

Article 11

Prise d'effet et modification

11.1 Les présentes dispositions sont applicables à compter du 3 septembre 2018. Le présent règlement d'usage est disponible à la boutique Ginko, dans chaque Ginko VéloPark et sur le site internet www.ginko.voyage

11.2 Keolis Besançon Mobilités se réserve le droit de modifier en tout ou partie, à tout moment, les dispositions du présent règlement. Toute éventuelle modification sera disponible sur le site internet du réseau Ginko et à la boutique Ginko.